



Compte-Rendu de l'audio-conférence EM_DNGCD – OS 05 février 2021

L'audioconférence du 5 février 2021 a été présidée par M. MARIE (Directeur Adjoint_DNGCD)

Composition Administration : Mme PLUTON-HENNARD (Chef PRH) – M. SALES (Chef PSG_DNGCD) – M. PICARD (Chef PSG SGCD_MMNA) – M. LAIN (Chef PPO SGCD_AG)

OS représentées : CGT - CFDT – SOLIDAIRES – USD-FO

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, les audioconférences hebdomadaires qui avaient ponctué la vie de la DNGCD lors des deux confinements de l'année 2020 se poursuivent. Sauf évolution significative dudit contexte, elles continueront à avoir lieu une fois tous les 15 jours. Cet échange entre l'Etat-Major et les OS a été l'occasion de faire le point sur les nouvelles mesures adoptées pour la protection de l'ensemble des personnels de la Direction. La situation RH des personnels de la DNGCD a également été présentée aux élus : deux cas COVID ont été détectés

Ce qu'il faut retenir ...

■ RH_Situation des agents de la DNGCD

Une fois par semaine, le pôle RH de la DNGCD fait le point sur la situation sanitaire et la pratique du télétravail au sein de la Direction.

Evolution du télétravail

Les chiffres de cette semaine font état d'une stabilité en ce qui concerne la pratique du télétravail pour la branche SU excepté sur la façade AG où l'on est passé de 5 à 13 télétravailleurs au cours de la semaine écoulée. Pour ce qui concerne la branche OpCO-AG, la situation est stable : à l'EM, on se retrouve à un niveau de pratique du télétravail équivalent à celui qui existait avant les fêtes de fin d'année.

D'une manière générale, on peut dire que le mode présentiel prime toujours sur le télétravail.

M. MARIE souligne que le Gouvernement a rappelé l'importance de sa pratique et que des efforts devront être fait en ce sens.

Evolution des cas de septaine

Le nombre d'agents en septaine au cours de la semaine écoulée est important du fait de la détection de cas COVID à Nice et Basse-Terre.

Evolution des cas de COVID

Deux cas COVID ont été confirmés cette semaine : l'un à Nice, l'autre à Basse-Terre.



M. MARIE a tenu à rappeler les points suivants :

– le télétravail reste la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine. Les agents totalement en télétravail et qui souffriraient particulièrement de l'isolement peuvent, à leur demande et avec l'accord de leur hiérarchie, revenir sur site un jour par semaine ;

> Il est également rappelé qu'à ce titre, les réunions en distanciel sont à privilégier

– les masques utilisés par les agents en milieu professionnel et dans le cadre des missions doivent impérativement être conformes : masque FFP2, masque chirurgical ou masque en tissu de catégorie 1. **Les masques artisanaux et grand public de catégorie 2 (filtration à hauteur de 70 %) ne sont plus autorisés ;**

– systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés en respectant une distance physique d'au moins 1 mètre. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans tous les locaux de l'administration et ce dès lors qu'une personne n'est pas seule dans un bureau ;

– lorsque le port du masque n'est pas possible (espaces de restauration collective par exemple) la **distanciation est de 2 mètres**. Vous veillerez à adapter la jauge des locaux de restauration en respectant une jauge maximale d'une personne pour 8 m² ;

> RH4 a été saisi par la DNGCD afin d'obtenir des précisions quant à l'application de cette règle sur les bords. La DNGCD s'en remettra à la décision de la médecine de prévention.

– la reprise des formations TPCI de niveau 1 a été actée à condition de respecter le port du masque chirurgical – et ce constamment - et de strictement respecter les gestes barrières (aération des salles – lavement des mains)

> RH4 a été saisie sur ce point qui lui semble étonnant. La DNGCD s'en remettra à la décision de la médecine de prévention.

■ Zoom par façade

SGCD_MMNA

M. PICARD a précisé qu'aucune évolution relative au cas COVID n'était à déplorer depuis mi-décembre sur la façade MMNA.

Deux agents ont été placés en septaine à Brest.

S'agissant du TT, on observe une légère augmentation mais sa pratique demeure relativement stable depuis décembre. Au total, 34 % des effectifs y ont eu recours lors des 7 derniers jours.

SGCD_MED

A l'occasion de cette audioconférence, M. SALES a fait part de l'évolution de la situation sanitaire sur la façade méditerranéenne :

Hyères Avions- Hyères Hélicoptères

Des militaires de la BAN d'Hyères ont été déclarés cas contact COVID. De ce fait, de nouvelles consignes ont été données aux collègues de Hyères Avions et Hyères Hélicoptères : le télétravail doit être largement mis en œuvre ; les repas ne seront plus partagés avec les militaires ; les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés. Les locaux de l'unité seront nettoyés plus longuement (allongement des heures de ménage). La BSA Hélicoptères a reconfiguré sa gestion de cote en constituant deux équipes distinctes, évitant ainsi les contacts entre leurs membres.

BGC Nice

Un collègue venu renforcer la première bordée de la BGC de Nice a été testé positif au COVID lors du test PCR qui devait lui permettre de rentrer à Bastia après sa mission d'entraînement pré-FRONTX. Le collègue a été contraint de rejoindre un hôtel pour s'isoler malgré son bon état général. Les collègues de la bordée niçoise qui ont travaillé avec lui ont été testés et placés en septaine. Les résultats ne devraient plus tarder. Sur consigne de la médecine de prévention, les collègues de la seconde bordée seront testés en milieu de semaine prochaine. À noter qu'à compter du 7 février, toute entrée en Corse se fera moyennant la présentation d'un test PCR négatif.



SGCD_AG

M. LAIN s'est fait le porte-parole de la situation sur la façade AG :

Le télétravail est en augmentation et la dynamique ascendante se confirme (de nombreux dossiers de demande de télétravail ont été déposés récemment). S'agissant de la situation sanitaire, un cas positif a été détecté à Basse-Terre ; ce faisant, quatre agents ont été placés en septaine au cours de la semaine écoulée. De plus trois agents sont en septaine du fait d'un retour de Métropole. La vedette de Basse-Terre ainsi que les locaux de l'unité ont été totalement désinfectés par une société spécialisée.

- Les OS s'interrogent

Doit-on continuer à contrôler les navires en provenance de l'étranger et, le cas échéant, selon quel protocole ?

La DNCGD va prendre l'attache de Mme. Sandrine CASTERA afin que des consignes claires, uniformisées et conformes aux nouvelles règles sanitaires soient données aux bords.

*Prochain RDV
Semaine 07.2021*

*Pour l'USD-FO
Claire DENIS (suppléante)*



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr

